

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** (Présidente) – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - Mme Sabrina **GOBERVILLE** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN**

Absents : M. Yoann **FRIN** (excusé) - M. Ludovic **NIETRATA** (excusé) – M. Eric **LANTHIEZ**

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude **GAUDEFROY**

A l'unanimité :

1. Une subvention de 24% est demandée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un projet de vidéoprotection, le montant des travaux étant estimé à **74 050,00 € HT**.

2. Madame le Maire est autorisée à signer la convention sur la gestion des hydrants proposée par la **Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (S.E.A.O)**, pour une durée de 3 ans. La rémunération du prestataire se montera, annuellement, à 1 120,00 € (80 € x 14 hydrants) avec des paramètres d'actualisation chaque année.

3. Tous les sites internet des collectivités locales devant présenter, depuis septembre 2020, une déclaration d'accessibilité intégrant les résultats d'un audit selon le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA version 4), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec l'ADICO, un nouveau contrat de création, hébergement et maintenance de site internet. Le devis s'établit comme suit :

- Offre Visibilité Prestation initiale (création, intégration inclus) 200,00 € HT
- Hébergement Maintenance Site internet Visibilité (contrat 4 ans) 200,00 € HT.

4. La délibération n° 46/2020, relative à la cession à la commune, par Mme **THÜRING**, d'une parcelle de la bande de terrain sise sur la parcelle cadastrée section ZC n° 18, lieudit « Escoutures » et constituant, en partie, l'emplacement réservé ER4 au PLU, est modifiée comme suit :

↪ cette acquisition sera réalisée en la forme administrative.

↪ Mme le Maire est autorisée à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative de ce bien immobilier.

↪ Monsieur Bernard **HUGUET**, 1^{er} Adjoint, est désigné pour signer l'acte à intervenir.

5. Vu la délibération n°13/2017 du 29 mars 2017 sur l'incorporation de biens présumés sans maître dans le domaine privé communal et les arrêtés 23/2017 à 27/2017 du 26 avril 2017, l'Assemblée :

↪ **décide** que l'incorporation de ces biens sans maître se fera via la rédaction d'un acte passé en la forme administrative

↪ **autorise le Maire** à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant l'incorporation

↪ **désigne** Monsieur Bernard **HUGUET**, 1^{er} Adjoint, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

6. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Il prend acte du bilan de formation des élus 2020 et se prononce favorablement sur les perspectives de formation pour l'année 2021.

8. L'Assemblée arrête les résultats définitifs du compte administratif 2020, résumés comme suit :

- Résultats de clôture : - en fonctionnement: Excédent de 626 796,40 €
- en investissement: Excédent de 197 470,01 €
- ensemble : Excédent de 824 266,41 €

9. Elle procède ensuite à l'affectation au budget primitif du résultat de l'exercice 2020.

10. Les subventions ci-dessous sont votées :

	Montant	Vote
Groupement des Anciens Combattants de Bury et Environs	150,00 €	12 voix
Croix Rouge Délégation de Mouy	500,00 €	10 voix (M. HUGUET et Mme HENSER-MARTIN , intéressés à l'affaire, étant sortis avant la présentation du dossier et n'ayant donc pas participé au vote)
CLUB Libère tes baskets	150,00 €	12 voix
Patrimoine Culturel et Historique du Canton de Mouy	270,00 €	10 voix (M. GAUTIER et Mme DRICI , intéressés à l'affaire, étant sortis avant la présentation du dossier et n'ayant donc pas participé au vote)
CCAS de Hondainville	3 040,00	12 voix

INFORMATIONS - DIVERS

- Dans le cadre d'une étude diagnostique des systèmes d'assainissement de la commune confiée à **AMODIAG ENVIRONNEMENT** par la Communauté de Communes Thelloise, des agents interviennent actuellement sur la voie publique pour la réalisation de levés topographiques. Un arrêté de restriction de circulation et de stationnement a été pris dans ce cadre, le 12 février.

- Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs s'est réuni le 15 février dernier. Deux propositions ont été soumises :

- L'ajout, sur la facture de l'utilisateur, d'une ligne intitulée « Adoucissement de l'eau » au prix de 0,11 €/ m³,
- Parallèlement, la baisse de la surtaxe syndicale qui passerait de 0,79 €/ m³ à 0,68 €/ m³, soit 0,11 € de moins pour l'utilisateur.

Cela revient à dire que l'utilisateur bénéficiera d'un service supplémentaire qui lui permettra de réaliser des économies, **sans impact financier sur sa facture.**

Quatre communes ont voté pour (Hondainville, Saint-Félix, Villers-Saint-Sépulcre et Berthecourt) et 4 communes ont voté contre (Hermes, Rochy-Condé, Heilles et Bailleul-sur-Thérain). Dans ce cas, la voix du Président, délégué de la commune de Berthecourt, étant prépondérante, ces 2 délibérations ont donc été adoptées et entreront en vigueur à compter du 19 février.

- Une énième relance a été effectuée cette semaine pour la dépose de la cabine téléphonique.
- Durant 10 jours, la Mairie est restée sans chauffage à cause d'une pompe défectueuse sur le circuit l'alimentant. Une coupure de courant a également occasionné dans l'école, le 14 février dernier, l'arrêt du chauffage qui a été rapidement rétabli, vers 10 H 15.
- Le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Oise, l'Adjudant THEODORE, a remis son avis sur le projet d'installation de la vidéoprotection. Sur le site 6 des Butteaux, rue de la forêt, il conviendra de faire établir un comptage au pied du mât afin de bénéficier de courant permanent et sur le site 7, l'implantation d'un mât avec reprise sur armoire EP sera nécessaire. Le projet de déplacer le mât prévu au terrain de football dans la station d'épuration ne sera pas possible.

Fait à HONDAINVILLE, le 20 février 2021

**Le Maire,
Michèle BRICHEZ**